



GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

ARRET DE PROJET

Mise à l'étude - Arrêté par délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021

Pour la Présidente
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETTE

Communauté Urbaine du Grand Reims

AVAP
Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine
Chenay et Châlons sur Vesle

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
Commune de Chenay
Plan n°2 : le Bourg

Légende P.V.A.P.

— Limite de l'AVAP

Classification par intérêt architectural, urbain et paysager

Bâtiments remarquables	Éléments remarquables
—	— murs de clôture ou de soutènement, portails
Bâtiments intéressants par typologie	— murs de clôture à reconstruire
— Maisons et dépendances sur cours, d'origine agricole	○ Petits patrimoines : Puits, calvaires, monuments aux Morts, emmarchements etc.
— Maisons urbaines	Espaces remarquables et intéressants
— Maisons bourgeoises et hôtels particuliers	— Cours privées closes par des bâtiments ou des murs
— Bâtiments publics	— Jardins ou parcs paysagers remarquables
Bâtiments neutres	— Espaces publics paysagers intéressants
—	—